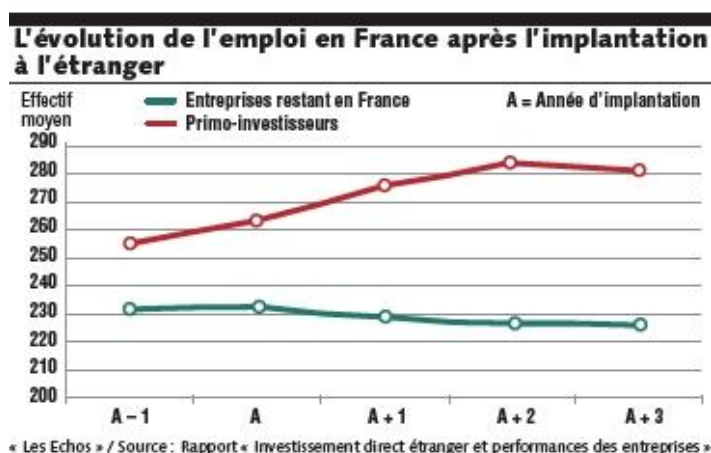


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 06/10

1



La population française région par région*

En nombre d'habitants recensés en 2007 (variation 2007/2006)

France métropolitaine et DOM	63.601.002	+ 0,65 %
Dont France métropolitaine	61.795.550	+ 0,64 %
▶ Alsace	1.827.248	+ 0,64 %
▶ Aquitaine	3.150.890	+ 0,99 %
▶ Auvergne	1.339.247	+ 0,25 %
▶ Basse-Normandie	1.461.429	+ 0,32 %
▶ Bourgogne	1.633.891	+ 0,31 %
▶ Bretagne	3.120.288	+ 0,83 %
▶ Centre	2.526.919	+ 0,29 %
▶ Champagne-Ardenne	1.339.487	+ 0,05 %
▶ Corse	299.209	+ 1,70 %
▶ Franche-Comté	1.158.671	+ 0,69 %
▶ Haute-Normandie	1.816.716	+ 0,31 %
▶ Ile-de-France	11.598.866	+ 0,57 %
▶ Languedoc-Roussillon	2.560.870	+ 1,04 %
▶ Limousin	737.001	+ 0,83 %
▶ Lorraine	2.339.881	+ 0,18 %
▶ Midi-Pyrénées	2.810.559	+ 1,20 %
▶ Nord-Pas-de-Calais	4.021.676	+ 0,08 %
▶ Pays de la Loire	3.482.594	+ 0,93 %
▶ Picardie	1.900.354	+ 0,32 %
▶ Poitou-Charentes	1.739.780	+ 0,90 %
▶ PACA	4.864.015	+ 1 %
▶ Rhône-Alpes	6.065.959	+ 0,74 %
▶ Guadeloupe	400.584	- 0,04 %
▶ Guyane	213.031	+ 3,32 %
▶ Martinique	397.730	0 %
▶ Réunion	794.107	+ 1,53 %

Idé - Sources : Insee, Les Echos

* population municipale

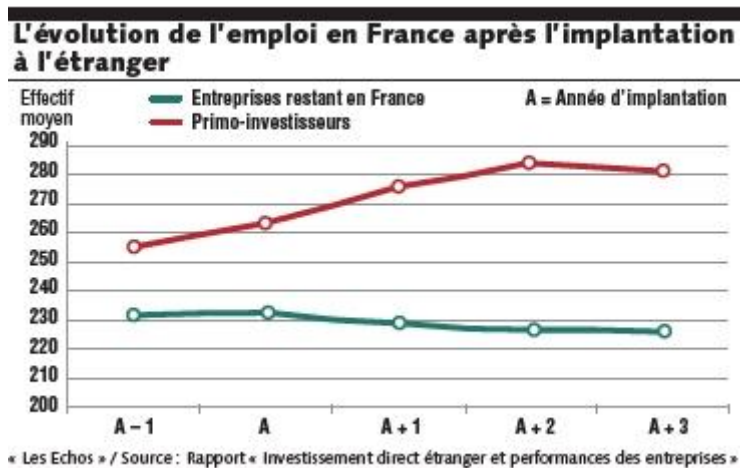


1. L'implantation des entreprises à l'étranger ne nuit pas à l'emploi
2. L'attractivité de la France surestimée
3. Les syndicats tentent de renouer avec l'action commune
4. Faciliter la carrière professionnelle des femmes
5. Couverture du stade du Mans : Vinci rompt le contrat avec le Grecque Intrakat
6. Les TPE recomposent le paysage patronal français
7. Le Medef menace de quitter le Conseil économique
8. Fillon veut une « charte du dialogue social » entre Etat et partenaires sociaux
9. Réforme des retraites : "rien n'est arrêté"
10. Dette : la Cour des comptes exhorte l'Etat à agir vite et fort
11. Livret A : pérenniser l'équilibre des fonds d'épargne
12. « En 2010, Pôle emploi doit se réorienter résolument vers les entreprises »
13. Industrie : la fin de l'année 2009 a confirmé la fragilité de la reprise
14. Le marché de l'emploi des cadres va toucher le fond cette année
15. « Il y a eu 450.000 destructions d'emplois en 2009, on nous en avait prédit 700.000 »

L'implantation des entreprises à l'étranger ne nuit pas à l'emploi

Selon un rapport du conseil d'analyse économique, il y a eu 14 fois plus d'investissements français à l'étranger que d'investissements étrangers entrant en France. Les entreprises qui s'internationalisent renforcent leur efficacité.

Les entreprises qui s'internationalisent renforcent leur efficacité et ont un impact positif sur l'emploi en France.



En pleine polémique sur les délocalisations, et alors que **Renault** a récemment renoncé sous la pression de l'Elysée à fabriquer sa future Clio en Turquie, le rapport des économistes Lionel Fontagné et Farid Toubal sur l'investissement direct étranger ne devrait pas passer inaperçu. Remis récemment à la secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Anne-Marie Idrac, il cherche notamment à mesurer l'impact sur les performances en France (activité, emploi...) de l'implantation des sociétés hexagonales à l'étranger. Il ressort que « *les entreprises françaises qui s'implantent à l'étranger sont les plus efficaces, mais cette implantation leur permet de mieux exploiter leurs avantages spécifiques et les rend aussi plus efficaces en France* ». Autrement dit, s'implanter à l'étranger ne nuit pas au tissu industriel national mais le renforce. « *Qu'il s'agisse de la présence à l'étranger ou de l'intensité de l'activité à l'étranger, aucun effet négatif sur l'emploi en France n'est avéré* », poursuit le rapport.

Un impact positif

Celui-ci met même en lumière qu'une entreprise réalisant une première implantation à l'étranger « *a un impact positif sur l'emploi en France* ». Par rapport à une entreprise de même profil mais uniquement présente sur le territoire national, ce « primo-investisseur » avait déjà un effectif moyen supérieur de 10 % un an avant son implantation à l'étranger et cet écart passe à 25 % trois ans après. L'écart de performance vaut également pour le chiffre d'affaires et l'intensité à l'exportation. En revanche, la productivité n'augmente pas : « *Il n'y a pas d'effet d'apprentissage lié à la présence à l'étranger* ».

L'impact sur l'emploi et l'activité dépend tout de même du type d'investissement réalisé : « *L'emploi des groupes en France est positivement corrélé avec leur activité à l'étranger, sauf si la filiale est localisée dans un pays à bas salaires.* » Les délocalisations ont un impact négatif sur l'emploi (notamment non qualifié) mais, temporellement, les cas sont limités et « *l'entreprise qui délocalise aurait disparu le plus souvent si elle n'avait pas pris cette décision* ». Les implantations visant à répliquer un site de production pour accéder à un marché étranger ont, en revanche, un impact positif sur l'activité et l'emploi en France.

Mais les emplois créés sont alors plutôt qualifiés. La nationalité réelle de l'entreprise joue également : le rapport note qu'une société ne devient pas plus efficace en s'exportant si elle est déjà contrôlée par un groupe étranger. Tout simplement parce que son niveau de performance est déjà élevée.

Plus rentables

Faisant route inverse, le rapport s'intéresse également à l'impact des investissements étrangers en France. Et là aussi, le choix de l'internationalisation semble bénéfique. « *Les entreprises localisées en France et appartenant à des groupes étrangers sont plus efficaces que celles appartenant à des groupes français* ». Par exemple, près d'un exportateur français sur deux et près d'un importateur français sur deux sont une filiale d'un groupe étranger. Les groupes français ne comptent que pour 30 % des échanges, le solde provenant d'entreprises indépendantes. Si bien que « *les performances françaises en matière de commerce extérieur sont donc en réalité pour moitié des performances étrangères* ». Les filiales hexagonales de groupes industriels étrangers sont également plus rentables et génèrent plus d'emplois. Entre 1999 et 2006, leur effectif moyen a ainsi augmenté « *très fortement* » tandis que l'emploi dans les filiales de groupes français a baissé. Mais comment expliquer de telles différences ? Tout simplement parce que les étrangers ne viennent pas en France pour ramasser des sociétés à la dérive ou pour l'attrait du territoire mais pour mettre la main sur les entreprises « *à plus gros potentiel* ». Ils associent ce potentiel à leur propre avantage spécifique, ce qui « *permet d'exploiter complètement le potentiel latent* ». En clair, les étrangers « *ont acquis des fleurons de l'industrie mais cette acquisition a révélé le potentiel de performance des cibles françaises* ». De quoi réveiller un certain patriotisme économique. Au final, des pans entiers de notre économie dépendent donc de groupes étrangers, ce qui « *constitue une forte contrainte pesant sur l'autonomie de la politique économique* ».

L'attractivité de la France surestimée

Signal négatif. La France, sa position au centre de l'Europe, ses infrastructures modernes, ses salariés qualifiés... L'image généralement présentée d'un pays figurant comme l'un des tout premiers au monde en termes d'accueil des investissements directs étrangers est écornée dans le rapport. Celui-ci estime qu'« *il y a eu 14 fois plus d'investissement français à l'étranger que d'investissements étrangers entrant en France en 2008 et non deux fois plus comme les statistiques pourraient le faire croire* ». Un tel écart « *envoie certes un signal négatif* », reconnaissent les auteurs, « *mais, a contrario, en surestimant l'attractivité faute de précautions méthodologiques suffisantes, on minimiserait le besoin de réformes économiques* ». Pour en arriver à cet écart, les économistes ont retraité les chiffres d'investissements directs en balance des paiements pour ne pas tenir compte notamment des flux financiers intragroupe. Cela change peu les investissements sortant de France (80 milliards d'euros en 2008) mais réduit à « *quantité négligeable* » ceux qui entrent sur notre territoire : 5,6 milliards d'euros en 2008 et non pas 66,3 milliards comme présenté traditionnellement. « *La France est très touchée par cette correction statistique parce que ses groupes sont très internationalisés* », explique le rapport.

La Tribune 8 février 2010

Les syndicats tentent de renouer avec l'action commune

Six syndicats essayent, ce lundi, d'élaborer un cahier de doléances en vue du sommet social du 15 février. Mais le désaccord persiste sur une future mobilisation. Représentants des syndicats en tête de cortège, banderole ' Ensemble, face a la crise, défendons l'emploi, le pouvoir d'achat, l'arrêt des suppressions d'emploi et l'augmentation générale des salaires.

Force ouvrière a choisi de décliner l'invitation. Et la CFTC d'envoyer un simple observateur. Malgré ces défections, les six organisations (CGT, CFDT, CFE-CGC, Unsa, Solidaires et la FSU), qui se réuniront ce lundi en fin d'après-midi au siège de la CGT à Montreuil, ont bon espoir de relancer une intersyndicale mise en sommeil depuis septembre. Après être parvenue, en janvier et mars 2009, à drainer dans les rues des centaines de milliers de manifestants, l'unité s'était enlisée, avant l'été, brisée par des divergences sur les actions à mener.

En ce début 2010, plusieurs facteurs se conjuguent pour pousser les syndicats ? CGT en tête ? à reprendre leurs travaux communs. Comme il y a un an, à la veille du sommet social du 18 février 2009, une majorité d'organisations de salariés souhaitaient se concerter en prévision de la réunion d'agenda social prévue le 15 février à l'Élysée. Par ailleurs, la prochaine réforme des retraites et le mécontentement croissant dans le secteur public poussent aussi à la relance des actions.

Seule difficulté, la très grande méfiance qui règne entre syndicats, chacun soupçonnant l'autre de renouer avec l'intersyndicale dans son intérêt propre plutôt que pour un bénéfice commun. En annonçant, le 27 janvier, qu'il serait bon d'organiser une mobilisation dès le début du mois de mars, Bernard Thibault a donné des gages à sa base qui souhaite une CGT plus revendicative, mais a attisé la défiance chez ses homologues syndicaux. « Je trouve dommageable que la CGT pose sur la table un diktat. Avant de mobiliser, mettons-nous d'accord sur les objectifs de cette mobilisation », souligne Marcel Grignard, pour la CFDT. « L'intersyndicale a été créée pour répondre au problème de la crise. Nous ne sommes pas d'accord avec une union-confusion qui multiplie les sujets », renchérit Gabrielle Simon, de la CFTC, qui a choisi de rester en marge de l'intersyndicale.

Socle minimum

Ce lundi, les six organisations présentes devraient donc en rester à un socle minimum. Qui passerait, notamment, par l'élaboration d'un cahier de doléances commun en prévision de la rencontre avec le chef de l'État le 15 février. « Nous allons essayer d'adopter une position commune sur l'agenda social, avec, peut-être, une phrase sur les retraites. Au moins sur les modalités du débat ou sur le maintien de l'âge de départ à 60 ans puisque tout le monde a l'air d'accord », insiste Jean Grosset, de l'Unsa. Les revendications communes de 2009 ? sur les mesures à prendre en faveur de l'emploi, la question des salaires ou la défense du service public ? devraient largement inspirer ce cahier de doléances.

En revanche, sauf cavalier seul de la CGT, Solidaires et de la FSU, l'appel à une grande manifestation interprofessionnelle devrait être renvoyé à une réunion ultérieure. Le gouvernement s'y prépare et s'attend à des défilés au printemps lors du lancement officiel de la réforme des retraites. Pour l'instant, sans grande inquiétude. Mais d'ici là, les résultats de la majorité aux élections régionales de mars et l'évolution du climat social dans la fonction publique pourraient changer la donne...

Faciliter la carrière professionnelle des femmes

Il est urgent que les entreprises agissent : une loi fixe, au 31 décembre 2010, la suppression des écarts salariaux entre hommes et femmes.

La « seconde moitié du Ciel » serait-elle en passe de franchir en tête le cap du XXI^e siècle ? Des chiffres américains le donnent à penser : aux États-Unis, les femmes seraient, d'après le très officiel Bureau of Labor Statistics, moins touchées par le chômage que les hommes, car elles travaillent dans des secteurs qui font face à une forte demande, comme l'éducation. Mieux, la femme gagne plus que le mari dans 22 % des couples, contre 4 % en 1970, selon le cabinet d'enquêtes PEW Research, même si globalement, les femmes ne gagnent que 78 % de ce que gagnent les hommes, selon le récent rapport de l'association White House Project.

Le plafond de verre semble en tout cas se fissurer. Au-delà des simples questions d'égalité entre les êtres humains et de crainte des procès pour discrimination, les entreprises se sont rendu compte que les femmes étaient souvent plus diplômées que les hommes, donc en principe plus compétentes. Ce serait donc une erreur de s'en passer. De plus, des études montrent que les entreprises qui emploient des femmes sont plus performantes.

En France, la loi du 23 mars 2006 impose aux partenaires sociaux de négocier chaque année des mesures visant à supprimer ces écarts avant le 31 décembre 2010. Comme elle est restée quelque peu lettre morte, le ministre du Travail, Xavier Darcos, a réuni, le 6 novembre, la Commission nationale de la négociation collective pour proposer aux partenaires sociaux de négocier sur le sujet. « Malgré six lois entre 1972 et 2008 et un accord national interprofessionnel conclu le 1er mars 2004, les inégalités de rémunération et de carrière entre les hommes et les femmes demeurent à un niveau préoccupant », a constaté le ministre qui envisage de déposer un projet de loi en 2010. Une autre loi devrait aussi voir le jour pour imposer 40 % de femmes dans les conseils d'administration et conseils de surveillance des entreprises de plus de 1.000 salariés.

Programmes volontaristes

Mais déjà, de nombreux groupes, tels Accenture, Air Liquide, Areva, Lafarge, Orange, Pricewaterhouse Coopers ou Suez, ont lancé des programmes volontaristes de féminisation de leur management. Les mêmes et d'autres aident des réseaux féminins, de plus en plus présents et actifs dans les entreprises, qui se mobilisent pour diffuser les bonnes pratiques de féminisation et rassembler les femmes cadres dans des lieux d'échanges qui leur sont propres. La deuxième décennie du XXI^e siècle permettra-t-elle vraiment aux femmes de prendre toute leur place dans les entreprises ?

Le moniteur 9 février 2010

Couverture du stade du Mans : Vinci rompt le contrat avec le Grecque Intrakat

Les défauts répétés de soudure sur des tirants supposés retenir le toit de l'enceinte ont conduit Vinci Construction à se séparer de la société grecque Intrakat, initialement chargée de réaliser la toiture. Ce lot a été confié à trois nouvelles entreprises mais le "MMArena" ne pourra pas être livré comme espéré au début de la saison prochaine, en août 2010.

"Ce changement n'implique aucune modification du cahier des charges ou du projet architectural. Il n'impactera pas non plus la livraison du stade MMArena dans les délais contractuels (ces derniers tenant notamment compte des périodes d'intempéries) soit la première quinzaine du mois de novembre 2010" a indiqué Vinci Construction.

Des défauts de soudure sur des tirants supposés retenir le toit de l'enceinte sont à l'origine du problème, ont indiqué Vinci Construction et Le Mans Stadium (LMS), la société concessionnaire du stade.

Lors de la livraison de 20% de la commande de pièces, Vinci a fait constater par un cabinet d'experts des défauts de soudure sur plusieurs pièces.

La société grecque (Intrakat), initialement chargée de réaliser la toiture, a, dans un premier temps, repris les pièces avant de refaire le travail et de les relivrer. Mais une seconde expertise, avec le même cabinet a livré les mêmes conclusions, selon Vinci Construction.

Vinci Construction a donc rompu le contrat avec Intrakat. "Vinci Construction ne transige en aucun cas sur la qualité et la sécurité. C'est le principe de précaution qui a guidé notre choix", a expliqué Jean-Yves Bellanger, le représentant de Vinci Construction. LE major confié la réalisation de nouvelles pièces à trois autres sociétés : Zwahlen et Mayr (Aigle en Suisse), SIRC (Alsace) et l'entreprise Gagne basée au Puy-en-Velay (43).

Ces trois entreprises seront également chargées de la pose de la charpente métallique du stade.

Ce chantier représentait un défi technique de taille, notamment en raison d'un calendrier très serré (26 mois). Par ailleurs, du fait d'un terrain sablo-argileux, la structure repose sur 850 pieux armés d'un diamètre allant jusqu'à 1m et d'environ 15m de profondeur. Sur ces pieux, d'imposants massifs en béton armés ont été construits afin de servir d'assises aux portiques et de reprises des efforts liés à la charpente.

La charpente métallique a été conçue pour supporter une couverture d'environ 1700 tonnes. Elle est retenue à l'arrière par 40 lignes de tirants dont les efforts sont repris par autant de massifs de béton capables chacun de résister à une force d'arrachement de près de 1000 tonnes.

Le Monde 9 février 2010

Les TPE recomposent le paysage patronal français

On attendait beaucoup des négociations menées en 2009 par les partenaires sociaux, à l'invitation du gouvernement, sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Elles préfigureraient, selon certains, une refondation de la démocratie sociale, voire une véritable révolution dans notre système de relations professionnelles. Elles se sont en réalité soldées par une " lettre commune ", " volontairement succincte ", signée le 20 janvier par quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) et l'Union professionnelle artisanale (UPA), dans l'attente fébrile d'un projet de loi promis par le ministre du travail, Xavier Darcos, au cours du premier trimestre 2010. Loin d'avoir tenu leurs promesses, ces négociations se sont finalement révélées symptomatiques de l'état des rapports sociaux dans notre pays, et plus particulièrement des tensions qui s'exercent au sein du patronat français.

Tout avait pourtant bien commencé. Une " position commune ", singulière dans notre contexte national, avait été adoptée en avril 2008 entre la CGT, la CFDT, la CGPME et le Medef pour " fonder le dialogue social sur des organisations fortes et légitimes ". Elle a ensuite été prolongée par la loi du 20 août 2008 " portant rénovation de la démocratie sociale " et par un agenda social ambitieux fixé dès le début de 2009 par le gouvernement. L'objectif était d'assurer l'effectivité de la représentation collective du personnel dans les plus petites structures, où elle est traditionnellement déficitaire.

Le résultat obtenu n'est, en l'état, qu'une proposition soumise au législateur. On s'acheminerait vers une représentation externe à l'entreprise, via des commissions paritaires territoriales, élues à terme par les salariés sur la base de deux collèges, après une période d'installation où elles seraient désignées par les organisations syndicales représentatives. En somme, un numéro d'équilibriste pour concilier des points de vue syndicaux encore très divergents, par exemple sur le mode de désignation - entre les tenants d'une démocratie plutôt élective (CFDT, CGT) et ceux qui, partisans du centralisme démocratique, redoutent la faiblesse de la participation des salariés (CFTC, FO). Les désaccords portent aussi sur les véritables prérogatives de ces instances paritaires, sur la pertinence des territoires à prendre en compte, sur l'arbitrage entre régulations de branche et interprofessionnelles, etc.

Mais plus encore que les différences d'appréciation entre des acteurs qui ont le mérite de parier sur la dynamique de la concertation, ce sont les positions du patronat traditionnel qui peuvent inquiéter.

Après bien des tergiversations, la CGPME et le Medef se sont retirés de la négociation en décembre 2009, au risque de se voir contester leur propre représentativité en matière de défense des TPE, abandonnant le terrain aux représentants des professions artisanales et aux syndicats de salariés que l'on n'attendait pas forcément sur la même ligne politique.

Puissance considérable

L'UPA a entamé des discussions ouvertes avec d'autres organisations patronales telles que la FNSEA (agriculture), l'UNAPL (professions libérales) et l'Usgeres (économie sociale). " Avec ces secteurs, nous aurions la quasi-totalité des salariés des TPE ", s'est félicité Michel Doneddu, un administrateur de la CGT. Ces organisations représenteraient une puissance considérable pour " mettre fin au monopole des grandes entreprises qui parlent trop souvent au nom des plus petites ", pour reprendre le Livre blanc de l'UPA.

Un argument d'ailleurs repris par la Fédération des industries alimentaire (ANIA), qui vient de se retirer du Medef pour ce motif. On est sans doute encore loin de l'ouverture d'un nouveau front patronal, tant les intérêts de ces fédérations paraissent émiétés. Mais la question de l'institutionnalisation du dialogue social dans les TPE apparaît de plus en plus comme un révélateur des grandes manœuvres qui s'opèrent au sein du patronat français.

Le Figaro 9 février 2010

Le Medef menace de quitter le Conseil économique

Le monde patronal va perdre des sièges au profit des associations environnementales.

François Fillon se rend ce mardi au Conseil économique, social et environnemental (Cese), pour assister à la remise d'un avis consacré à « la France de l'après-crise », au moment même où l'Assemblée nationale attaque l'examen du projet de loi organique réformant le Conseil. Mercredi, en effet, la commission des lois entamera ses auditions en vue d'élaborer les amendements au texte, qui sera examiné au plus tôt fin mars.

Ce projet de loi comprend 16 articles. Il limite à deux le nombre de mandats des conseillers, instaure la parité hommes-femmes, abaisse à 18 ans l'âge minimal des conseillers et permet aux présidents du Sénat et de l'Assemblée, mais aussi aux citoyens, de saisir directement le Cese.

Mais la réforme la plus profonde - celle qui suscite aussi le plus de résistance - concerne la composition du collège des conseillers. Les représentants des entreprises ne décolèrent pas contre ce qu'ils considèrent « un scandale » : le nouveau Cese comportera moins de représentants des employeurs. Pour faire de la place aux 33 conseillers qui le rejoindront au titre de l'environnement, les autres groupes ont dû se serrer. Les 69 conseillers représentant les salariés, désignés par les syndicats, demeurent. Le texte taille dans les personnalités qualifiées (désignées par l'exécutif) mais supprime surtout les 10 conseillers nommés par les entreprises publiques et 5 des 25 désignés par le patronat du monde agricole. Les entreprises privées continueront à choisir 27 représentants mais elles jugent depuis longtemps cette proportion trop faible. L'artisanat conservera ses 10 conseillers et les professions libérales en auront 4 (un de plus qu'actuellement).

La question de la représentativité syndicale

« Cette situation est inacceptable, s'insurge Jean-Luc Placet, PDG de la société IDRH, désigné en 2005 par la présidente du Medef, Laurence Parisot, pour la représenter au Cese. Au total, le monde patronal désignera 14 conseillers en moins, alors qu'il fallait déjà se battre comme des fous pour faire valoir le point de vue des employeurs. Il n'est pas question que le Medef serve de caution à un système déséquilibré, si le Cese ne peut plus fonctionner correctement ni refléter la réalité économique du pays, nous nous poserons la question de notre participation. »

Il y a cinq ans, déjà, Ernest-Antoine Sellière, alors président du Medef, avait laissé entendre qu'il pourrait claquer la porte du Conseil faute d'y avoir suffisamment de représentants. Il avait obtenu gain de cause : le camp patronal avait été renforcé par des personnalités qualifiées. « Le gouvernement fera de même cette fois-ci et les entreprises ne seront pas lésées », assure-t-on dans l'entourage de Jacques Dermagne, le président du Cese. « Nicolas Sarkozy a surtout envie de nommer lui-même en direct des patrons, pour contourner les appareils comme le Medef », assure un membre du Conseil.

La question de la représentativité syndicale s'annonce tout aussi ardue. « Le projet de loi fige le rapport de force qui existait autrefois entre syndicats mais, ce faisant, il passe outre la loi sur la représentativité qui justement aboutit à modifier ce rapport de force », estime Dominique-Jean Chertier, membre du Cese et auteur d'un rapport remis à l'Élysée il y a un an pour guider la réforme de l'institution. « Il serait contradictoire que les députés qui ont voté la loi sur la représentativité acceptent un texte qui n'en tient pas compte », ajoute-t-il. Ultime problème : la place accordée au syndicat Solidaires. Le Conseil d'État a jugé, fin décembre, que ce syndicat était suffisamment représentatif pour avoir au moins un membre au Cese.

Les Echos 10 février 2010

Fillon veut une « charte du dialogue social » entre Etat et partenaires sociaux

Le Premier ministre François Fillon a défendu, hier devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE) la création d'une « charte du dialogue social » qui constituerait « une sorte de code mutuel de bonnes pratiques entre Etat et partenaires sociaux pour la conduite des réformes ». Un tel dispositif viendrait compléter celui en cours de finalisation pour établir une consultation préalable des partenaires sociaux avant l'examen de toute proposition de loi à caractère social (emploi, formation, etc.). Hier, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée a validé un « protocole » très proche de celui déjà adopté par le Sénat en décembre. Il prévoit de laisser quinze jours aux partenaires sociaux pour exprimer leur souhait de mener une négociation interprofessionnelle avant l'examen des propositions de loi concernées.

Nouvel Obs 10 février 2010

Réforme des retraites : "rien n'est arrêté"

C'est ce qu'affirme Xavier Darcos qui souligne que le calendrier de la réforme fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux.

Le calendrier de la nouvelle réforme des retraites, qui doit être discuté lors d'une "concertation" avec les syndicats et le patronat au cours de l'année 2010, n'est pas encore arrêté, a affirmé mardi 9 février le ministre du Travail Xavier Darcos sur BFM. "Le président de la République a dit qu'il fallait que les choses se fassent au cours de l'année 2010. Et, donc, l'année 2010, elle va jusqu'au 31 décembre", a-t-il dit, ajoutant : "Rien n'est arrêté". Le président Nicolas Sarkozy "réunit le 15 février l'ensemble des partenaires sociaux", a encore rappelé le ministre. "Ce sera l'occasion en effet de regarder comment se présentent et la méthode et le calendrier et, bien entendu, nous prendrons le temps nécessaire pour en parler avec les partenaires sociaux", a-t-il poursuivi.

Age légal

Xavier Darcos a également rappelé que, selon lui, "il faudra travailler plus longtemps et que le curseur de l'âge de la retraite est un curseur nécessairement mobile et qu'il faudra sans aucun doute bouger". "Je ne dis pas que nous allons toucher de telle ou telle manière à l'âge légal de la retraite, mais ce que je sais c'est que, de toute façon, il faudra travailler plus longtemps", a-t-il prévenu.

Alors que plusieurs quotidiens ont prêté à Nicolas Sarkozy l'intention d'arbitrer sur la réforme des retraites dès juin en faisant voter une loi courant juillet, six des huit syndicats ont fait savoir lundi 8 février qu'ils "n'accepteront pas une mascarade de concertation".

Les échos 10 février 2010

Dettes : la Cour des comptes exhorte l'Etat à agir vite et fort

Dans son rapport annuel, publié hier, la Cour des comptes estime que la dette publique pourrait approcher 100 % du PIB en 2013. Face au risque de dégradation de la notation, elle prône des réformes rapides et la réduction des niches fiscales.

10

Philippe Séguin n'était plus là, hier, pour présenter le rapport annuel de la Cour des comptes. Mais le contenu de l'édition 2010 était encore marqué de sa patte (il avait supervisé de près les travaux) et l'actualité brûlante sur la dette des Etats rendait d'autant plus solennel l'appel à une action massive et rapide de redressement des finances publiques qu'on aurait aimé l'entendre préférer. Bien sûr, la France n'est pas la Grèce. Ni l'Espagne. Mais, pour la haute juridiction financière, il y a désormais urgence à agir, car « *la dette s'emball* » et risque d'approcher 100 % de PIB en 2013. La charge des intérêts « *pourrait atteindre presque 10 % du produit des prélèvements obligatoires à l'horizon 2013* », soit 90 milliards d'euros (3.500 euros par personne ayant un emploi), un montant « *équivalent au produit de la CSG* ». Au-delà de ce seuil de 10 %, « *il existe un risque, certes non automatique, de dégradation de la notation des dettes souveraines* », écrit la Cour.

Ce scénario surviendrait si la croissance envisagée par le gouvernement n'était pas au rendez-vous ou si la dépense publique continuait de progresser de plus de 2 % par an. A ce sujet, la Cour saluait, hier, les engagements pris par **Nicolas Sarkozy** lors de la conférence sur le déficit, qui s'est tenue après la rédaction du rapport (progression de la dépense publique ramenée à 0,6 % par an, notamment) : « *Cela va évidemment dans le bon sens* », a commenté Alain Pichon, doyen des présidents de chambre, qui assure la fonction de premier président par intérim.

La haute juridiction a néanmoins bien des points de désaccord avec le gouvernement. Elle estime que le déficit public structurel (hors effet de la conjoncture) dépasse désormais 4 % de PIB, sur les 7,9 % atteints en 2009, sa « *dérive* » s'étant poursuivie l'an dernier, d'environ 0,6 point de PIB, ce que conteste Bercy dans sa réponse.

« Mauvais élève »

La crise n'explique au mieux que la moitié du déficit, insiste la Cour, pour qui « *la croissance des dépenses publiques et les baisses d'impôt ont été excessives en 2009, sans tenir compte des mesures de relance* ». La règle visant à gager les créations de niches fiscales par la réduction d'autres dispositifs n'a pas été respectée, en raison de la baisse de la TVA dans la restauration (cela fait aussi l'objet de débats avec l'exécutif). Et la rentabilité du grand emprunt ne se concrétisera qu'à long terme : en attendant, « *il en résultera un surcroît de charges d'intérêt, qui préemptera une part des économies à réaliser sur les dépenses [...] et qui risque d'affecter la crédibilité déjà affaiblie des engagements français de redressement des finances publiques* ». En Europe, « *nous faisons partie des mauvais élèves de la classe* » en matière de dette, constate Alain Pichon.

Si la Cour des comptes approuve le durcissement envisagé des règles d'évolution des dépenses (assurance-maladie, collectivités, Etat), elle ne croit guère à la faisabilité de l'instauration d'un déficit maximum, pour des raisons techniques (définition du déficit structurel) aussi bien que politiques (risques de contournement). « *Mettre en œuvre les réformes structurelles est bien plus important* », souligne-t-elle. Cela passe par une réforme de l'Etat nettement plus ambitieuse, qui porterait en particulier sur le champ des dépenses d'intervention. Cela passe par une réforme des retraites qui « *ne peut plus être différée* ».

Enfin, « *l'ampleur des déficits rend difficilement évitable une augmentation des ressources publiques.* » La Cour recommande de « *réduire fortement le coût des dépenses fiscales* » en « *diminuant systématiquement les plafonds appliqués aux réductions et crédits d'impôt* », quand le gouvernement n'envisage qu'une réduction de 2 milliards d'euros par an des niches fiscales et sociales. Elle prône aussi une hausse des prélèvements sociaux pour financer la dette sociale.

La Cour donne rendez-vous pour son prochain rapport thématique sur les finances publiques, en juin. D'ici là, le gouvernement aura concrétisé, ou pas, ses promesses de réforme.

Livret A : pérenniser l'équilibre des fonds d'épargne

Les ressources des fonds d'épargne ne permettront plus de couvrir les prêts ni de respecter le ratio minimum de liquidité à partir de 2013, selon la Rue Cambon, qui suggère de « *refondre totalement* » les modalités de rémunération de la garantie de l'Etat.



La réforme du Livret A est allée dans le bon sens. Mais, pour la Cour des comptes, il faut aller beaucoup plus loin pour assurer l'équilibre financier des fonds d'épargne, la section de la Caisse des Dépôts (CDC) qui centralise l'épargne réglementée et finance le logement social. « *La réforme de 2008 était utile* », concède la Rue Cambon. Elle « *a cependant laissé de côté plusieurs questions sensibles* » et des projections montrent qu'à partir de 2013 « *l'ensemble des ressources des fonds d'épargne ne permet plus de couvrir les prêts ni de respecter le ratio minimum de liquidité* ». Le constat est jugé « *exagérément sévère* » par Bercy, qui reconnaît toutefois la nécessité de « *veiller très attentivement aux équilibres futurs des fonds d'épargne* ».

Pour la Cour, il faut en fait préparer « *sans tarder* » le rendez-vous de l'automne 2011, qui doit déterminer notamment le nouveau taux de centralisation des Livrets A et LDD à la Caisse des Dépôts. D'autant que les sujets à traiter sont complexes - ils touchent aussi bien le paysage de l'épargne que le logement social ou le financement des PME -et les parties prenantes nombreuses - Trésor, CDC, banques, organismes HLM -avec des intérêts parfois contradictoires.

Limiter les « nouveaux emplois »

Dans ses recommandations, la Cour propose d'abaisser une nouvelle fois le taux de commission versé aux réseaux distributeurs du Livret A, pour le ramener à 0,5 % contre 0,6 % actuellement (« *Les Echos* » du 22 janvier). Elle veut aussi limiter les « nouveaux emplois » des fonds d'épargne, c'est-à-dire les prêts qui ne vont pas vers le logement social ; engager une réflexion sur la sélectivité des prêts, aujourd'hui accordés au même taux quelles que soient la localisation et la situation financière des organismes HLM ; et clarifier le rôle d'investisseur des fonds d'épargne, dont elle critique par exemple la participation au sauvetage de **Dexia**.

La Cour suggère aussi de « *refondre totalement* » les modalités de rémunération de la garantie de l'Etat. La ressource budgétaire dégagée entre 1984 et 2008 a atteint 5,24 milliards d'euros par an en moyenne. Mais elle n'a cessé de diminuer depuis. Pénalisés par la crise financière, les fonds d'épargne ont dû piocher dans leurs réserves (dans le fonds pour risques bancaires généraux) pour ne pas essuyer de pertes. La réforme du Livret A et le rebond des marchés devraient permettre à la section de restaurer ses marges en 2009. Mais le résultat dégagé sera utilisé pour reconstituer les fonds propres. L'Etat ne devrait donc pas effectuer de prélèvement cette année, comme c'était déjà le cas l'année précédente.

Enfin, la Rue Cambon propose de contractualiser les relations entre l'Etat et les fonds d'épargne. Une préconisation à laquelle « *souscrit entièrement* » la CDC. Un cadre de gestion devrait être rédigé au cours du premier semestre afin de définir les indicateurs de « performance » des fonds, leur contribution à la politique du logement, leur maîtrise des risques.

CHRISTIAN CHARPY DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PÔLE EMPLOI
« En 2010, Pôle emploi doit se réorienter résolument vers les entreprises »

Entre crise et fusion, le service public de l'emploi n'a pas été épargné en 2009. Mais 2010 ne sera pas non plus de tout repos. La reprise de l'emploi ne sera pas immédiate, même si l'an dernier s'est achevé sur une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A. Le directeur général de Pôle emploi, Christian Charpy, se fixe trois priorités : remettre l'accent sur la collecte des offres d'emploi, renforcer la formation des chômeurs et achever la fusion.

Quel bilan tirez-vous de 2009 ?

Plus personne aujourd'hui ne remet en cause la fusion. Cela dit, 2009 a été une année très difficile pour Pôle emploi. En pleine réorganisation, nous avons dû faire face à une explosion du chômage. L'année dernière, la priorité absolue a été d'inscrire et d'indemniser. Nous avons aussi pu renforcer l'accompagnement des chômeurs au quatrième trimestre, notamment grâce aux opérateurs privés de placement. Nous démarrerons le premier trimestre de 2010 dans de bien meilleures conditions.

En 2009, il y a aussi eu beaucoup moins de chômeurs formés que précédemment. N'est-ce pas paradoxal ?

Si nous avons moins prescrit de formations, c'est parce que jusqu'à présent on ne formait que pour des emplois disponibles sur des métiers en tension, emplois beaucoup moins nombreux du fait de la crise. L'une de nos priorités pour 2010 est de faire évoluer les prescriptions pour ne pas former que sur les métiers de demain mais anticiper les besoins de main-d'œuvre d'après-demain. D'où l'intérêt pour Pôle emploi du transfert des psychologues de l'AFPA au 1^{er} avril qui va s'accompagner de la création d'une direction de la formation et de l'orientation.

Quelles sont vos autres priorités pour 2010 ?

En 2009, nous nous sommes beaucoup concentrés sur les demandeurs d'emploi. En 2010, nous devons nous réorienter résolument vers les entreprises. Nous allons créer une force de prospection de 5 à 10 personnes dans chaque région pour aller vers les entreprises qui ne sont pas encore clientes ainsi que des équipes spécialisées dans certains bassins d'emploi. Nous allons aussi généraliser à compter du mois prochain un numéro unique à destination des entreprises. Toute annonce déposée en appelant le 3995 sera mise en ligne dès le lendemain.

Allez-vous revoir la cartographie des implantations de Pôle emploi ?

Sur les 907 sites mixtes, il en reste encore 40 à réaliser. Nous allons maintenant travailler à conforter les équipes et installer un référentiel d'organisation, ainsi qu'à adapter les implantations afin que 80 % au moins des demandeurs d'emploi soient à moins de 30 kilomètres d'une agence. Notre objectif est de présenter le schéma territorial définitif d'ici à mai.

Que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de travail des agents ?

C'est le sujet de la négociation en cours sur la prévention des risques psychosociaux. Mais déjà, nous avons pris plusieurs décisions. 2009 nous a montré que rassembler dans un métier unique placement et indemnisation n'est ni réaliste, ni souhaité par les agents. Sur le terrain aujourd'hui, les ex-ANPE aident les ex-Assedic sur le placement et les ex-Assedic aident les ex-ANPE sur l'indemnisation et cela fonctionne plutôt bien. Il faut un socle commun de connaissances pour répondre aux questions simples, mais il y a nécessité d'expertises professionnelles. Nous allons aussi rassembler le front et le back-office quand ils ne sont pas dans les mêmes locaux, soit sur 450 sites.

Assez peu de licenciés économiques ont été orientés vers des opérateurs privés. Faut-il revoir la cartographie des bassins d'emploi ?

Depuis janvier 2009, la situation a évolué. Nous travaillons avec les opérateurs privés pour ajuster les lieux d'intervention.

Quel rôle peut jouer Pôle emploi vis-à-vis du million de chômeurs qui va arriver en fin de droits ?

Nous appliquerons ce que l'Etat et les partenaires sociaux auront négocié. Mais Pôle emploi doit être en anticipation auprès des chômeurs de longue durée qui vont bientôt arriver au bout de leurs droits à l'assurance-chômage notamment pour renforcer notre accompagnement vers un retour à l'emploi et faire le point sur les aides dont ils peuvent bénéficier.

Pôle emploi pourrait supporter une telle charge, alors que vous avez déjà du mal à faire le suivi régulier des chômeurs ?

Nous serions en plein dans notre métier. Il ne s'agirait pas d'une charge supplémentaire.

Vos comptes 2009 seront-ils excédentaires ?

Ils ne seront précisément connus que fin mai. En fait, il y a deux sujets. Le premier est la situation de trésorerie. Elle devrait être excédentaire de 260 millions d'euros à fin décembre. A cela s'ajoutent les fonds que Pôle emploi n'a pas appelés de l'Unedic mais qui seront disponibles quand nous en aurons besoin (environ 550 millions). En revanche, les résultats comptables seront fort différents car nous devons comptabiliser les charges à payer ainsi que les amortissements et les provisions.

Industrie : la fin de l'année 2009 a confirmé la fragilité de la reprise

La production manufacturière s'est repliée de 0,8 % en décembre, portant la chute à 13,2 % sur l'ensemble de l'année. Elle revient à son niveau de début 1997. La reprise, esquissée depuis le printemps, a marqué le pas au dernier trimestre.

La production industrielle est restée quasi stable en décembre.



Au terme d'une année noire, l'industrie aura confirmé fin 2009 le scénario d'une reprise poussive qui mettra du temps à effacer les effets de la crise. La production industrielle est en effet restée quasi stable en décembre (- 0,1 %) par rapport à novembre et a même baissé de 0,8 % sur le seul champ manufacturier, selon les données publiées hier par l'Insee. La plupart des grands secteurs manufacturiers ont connu un recul de leur production, comme l'automobile (- 2,1 % sur un mois) où le contre-coup lié à la baisse de la prime à la casse au 1^{er} janvier semble avoir été anticipé.

Qui plus est, le rebond de novembre a finalement été nettement moins fort que prévu, l'Institut statistique ayant réduit de moitié son estimation initiale (à + 0,8 % pour l'industrie manufacturière). Au final, le quatrième trimestre se solde par une quasi-stabilisation de la production (+ 0,1 %), marquant un coup d'arrêt au redressement constaté lors des deux trimestres précédents.

« *Le ralentissement de l'activité industrielle était attendu, et il est cohérent avec celui des débouchés à l'export*, explique Sandrine Duchêne, chef du département de la conjoncture de l'Insee. *Cependant, l'ampleur du ralentissement est un peu plus marqué que ce que nous attendions* ». Dans sa note de décembre, l'institut estimait que la production manufacturière continuerait à croître (+ 0,9 %) mais à un rythme moins soutenu qu'au troisième trimestre (+ 2,3 %). « *Cela confirme le scénario d'une reprise poussive et modérée de l'économie*, poursuit Sandrine Duchêne. *Cette reprise est un peu atypique, dans la mesure où nous n'observons pour l'instant pas de mouvement de restockage* ».

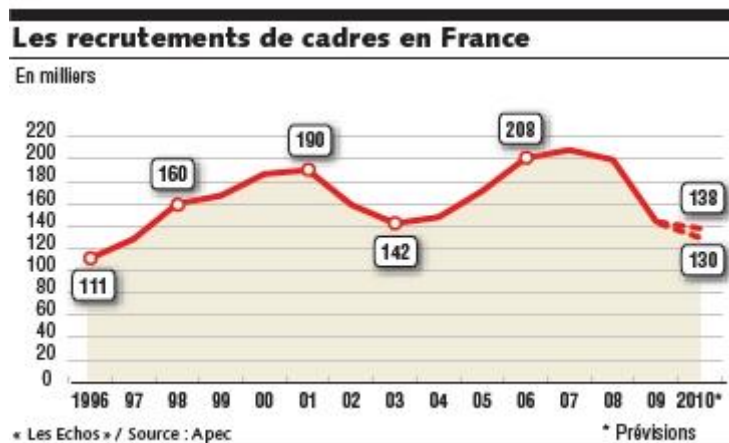
Compte tenu de l'indice de décembre, le secteur manufacturier « *ne devrait pas avoir contribué positivement à la croissance du PIB au quatrième trimestre* », souligne Adèle Renaux, chez **Natixis**. Le suspens sur la vigueur de la reprise en France sera levé demain puisque l'Insee dévoilera sa première estimation de croissance pour les trois derniers mois de 2009. Mi-décembre, l'institut anticipait une hausse de 0,4 %. Selon le consensus Bloomberg, les économistes tablent sur 0,5 %. « *Sur la base des indicateurs disponibles, le scénario d'une accélération de la croissance par rapport à celle de 0,3 % au troisième trimestre reste probable* », indiquait-on hier dans l'entourage de Christine Lagarde.

« Dans une phase difficile »

« *Cette pause dans le redressement de l'activité industrielle ne signifie pas que la reprise est interrompue mais qu'elle sera progressive et vraisemblablement heurtée* », indique Frédérique Cerisier (**BNP Paribas**). Publiée lundi par la Banque de France, l'enquête de conjoncture réalisée dans l'industrie faisait état d'une prévision d'activité en légère hausse à court terme. Reste que le rattrapage sur les niveaux d'avant-crise prendra du temps : la production manufacturière a chuté de 13,2 % sur l'ensemble de 2009, après un repli de 2,6 % en 2008. En décembre, l'indice de production tombait à 88,3 pour se situer à ses niveaux de début 1997. Pour les économistes de **Natixis**, l'industrie ne devrait pas renouer avec ses niveaux d'avant-crise « *avant fin 2011* ». « *L'industrie est encore dans une phase difficile, ce qui souligne l'urgence de mesures de soutien, comme la suppression de la taxe professionnelle* », estime-t-on à Bercy.

Le marché de l'emploi des cadres va toucher le fond cette année

L'Apéc évalue entre 130.000 et 138.000 le nombre d'embauches de cadres en 2010. La baisse serait de 4 % à 10 % par rapport à 2009, une année déjà très mauvaise. Les débutants seraient particulièrement touchés. Le marché de l'emploi des cadres devrait repartir en 2011.



Les cadres n'ont pas été épargnés par la crise de l'emploi en 2009. Ils vont continuer à souffrir en 2010. Selon les prévisions rendues publiques hier par l'Apec, les entreprises n'ont prévu de recruter qu'entre 130.000 et 138.000 cadres cette année, soit de 4 % à 10 % de moins qu'en 2009. Ces prévisions s'appuient sur l'interrogation, du 2 novembre au 20 décembre 2009, d'un échantillon de 11.000 entreprises du secteur privé représentant 2 millions de salariés, dont 340.000 cadres.

Elles sont d'autant plus mauvaises que l'étiage était déjà descendu très bas l'an dernier : 143.700 embauches de cadres seulement ont été réalisées en 2009 et leur taux de chômage a atteint 4,1 % contre 2,9 % en 2008. La chute des recrutements a été historique : - 28 % par rapport à 2008 (en ligne avec les 25 % de baisse des offres d'emploi collectées par l'Apec). C'est le double de celle enregistrée lors des deux précédentes crises de l'emploi des cadres, entre 1990 et 1993 et en 2002-2003. Quant au nombre de postes de cadres créés, il s'est effondré : 500 contre plus de 45.000 en 2008 et près de 66.000 en 2007.

Tous les secteurs touchés

Dans ce contexte, la nouvelle baisse des recrutements attendue en 2010 est d'autant plus inquiétante que tous les secteurs seraient touchés. L'industrie serait encore aux premières loges, bien sûr, avec une diminution se situant entre 14 % et 23 %. La construction et le commerce ne seraient pas épargnés, avec des « *baisses possibles allant respectivement de 6 % à 11 % et de 4 % à 11 %* ». L'Apec estime que les services, eux, « *feraient de la résistance* ». Elle évoque une stabilisation de leur volume d'embauche, même si l'enquête prévoit une fourchette de - 8 % à + 1 %. Sur le plan géographique, la situation n'est pas plus réjouissante. Aucune région ne sera épargnée, même si, sans surprise, les plus industrielles, en particulier la Franche-Comté et la Champagne-Ardenne, seront les plus touchées.

Vers des postes moins qualifiés

Comme en 2009, les débutants devraient payer le prix fort, prévoit l'Apec, qui note, outre la conjoncture, un double mouvement structurel défavorable : la tendance à la compression durable de personnel et celle au décalage des départs en retraite de cadres, dont le nombre aurait été divisé par deux en 2009 par rapport à 2008. Selon l'association, « *les recruteurs devraient baisser de 20 % à 27 % leurs embauches* » de débutants. Soit environ 23.000 postes (après 29.000 en 2009 et 45.000 en 2008), ce qui est inférieur aux seules sorties des écoles d'ingénieurs. Beaucoup de jeunes diplômés devraient se reporter sur des postes moins qualifiés.

Tissu économique recomposé

L'Apec note toutefois des lueurs d'espoir. D'abord, trois fonctions résisteraient à la dégradation du marché : le commercial et l'informatique, bien sûr, mais aussi la fonction études, recherche et développement. Ce qui fait dire au directeur de l'association, Jacky Chatelain, que « *le tissu économique est en train de se recomposer* ».

Il y voit en particulier les premiers résultats des pôles de compétitivité, citant l'exemple de la région Rhône-Alpes, qui devrait mieux tirer son épingle du jeu en 2010 grâce à cela.

Le président de l'Apéc, Eric Verhaeghe, estime globalement que « *le marché de l'emploi cadre devrait atteindre son point bas en 2010* ». Il s'appuie sur les prévisions à cinq ans effectuées par l'association à partir de son modèle économétrique. Elles sont « *plus optimistes pour cette année* » que l'enquête auprès des entreprises puisqu'elles tablent sur l'embauche de 145.000 cadres, soit un niveau équivalent à 2009. Elles prévoient aussi une progression régulière des recrutements à compter de 2011 « *pour retrouver un niveau élevé à partir de 2012* » et « *en 2014, les entreprises embaucheraient plus de 240.000 cadres, un niveau encore jamais atteint sur le marché* », souligne Eric Verhaeghe.

LAURENT WAUQUIEZ SECRÉTAIRE D'ETAT À L'EMPLOI

« **Il y a eu 450.000 destructions d'emplois en 2009, on nous en avait prédit 700.000** »

L'Insee doit annoncer aujourd'hui un nombre de destructions d'emplois salariés record en 2009. Le bilan social de la crise est lourd...

Il aurait pu l'être bien plus sans toutes les mesures que nous avons prises. Il y a eu 450.000 destructions d'emplois, c'est évidemment beaucoup trop, mais je vous rappelle qu'on nous en avait prédit 700.000. Nous n'avons pas pu arrêter la crise mais nous avons réussi à en amortir le choc social. La politique de l'emploi a produit des résultats parce que nous avons abandonné la logique de l'Etat pompier. Rappelez-vous, en janvier-février 2009, nous étions sur une tendance de 100.000 chômeurs de plus par mois. Puis il y a eu le plan de relance, la mobilisation pour l'automobile, toutes les mesures pour l'emploi, et on a réussi à infléchir la tendance. Nous sommes ensuite revenus à un rythme de 15.000 à 20.000 demandeurs d'emploi et nous avons fini l'année sur un recul.

Vous voulez dire que votre politique de l'emploi aurait permis d'éviter 300.000 destructions d'emplois ?

En tout cas, avec Christine Lagarde, nous avons raisonné à l'opposé de la relance par la consommation proposée par le Parti socialiste, dont on a vu le résultat catastrophique en Angleterre. Une des leçons de la crise, c'est que ce qui marche, ce n'est pas la vieille politique du guichet, de l'assistance. Ce qui marche, c'est le développement d'outils actifs, de mesures simples applicables vite par les entreprises : le dispositif zéro charges, qui a concerné 800.000 emplois ; l'embauche de développeurs chargés de prospecter dans les entreprises, qui a permis de redresser la barre sur l'alternance ; l'opération former plutôt que licencier dans le cadre de l'activité partielle.

Vous exagérez l'ampleur de la formation des chômeurs partiels...

Si l'on ajoute les salariés en activité partielle qui ont bénéficié d'une formation grâce au Fonds d'investissement social, ceux formés grâce au FNE ou dans le cadre d'accords de branche, on arrive à au moins 100.000 personnes, dont 50.000 rien que dans la métallurgie. Je vous accorde qu'on est au début du chemin, mais nous avons changé de logique. Mon travail, c'est de mettre le logiciel emploi dans chaque compartiment de l'action gouvernementale pour accompagner les recrutements en anticipant les formations pour faciliter les reconversions : les emplois verts avec Jean-Louis Borloo et Valérie Letard, les emplois gris avec Xavier Darcos et Nora Berra, la reconquête des emplois industriels avec Christian Estrosi, les emplois du Net...

Et pourtant, les chômeurs ont été moins nombreux à bénéficier d'une formation que les années précédentes...

Sur ce point, les résultats n'ont pas été bons l'an dernier. 2010 doit être l'année du redressement, c'est le souhait du président et du Premier ministre. Mais quel chemin parcouru en un an ! La fusion entre l'ANPE et les Assedic traînait dans les cartons depuis une trentaine d'années. Nous avons fusionné le réseau, commencé à changer de méthodes de travail, tout cela en pleine crise.

Malgré une hausse de la charge de travail de 30 %, il n'y a pas eu de défaillances dans l'indemnisation, contrairement à 1993. Nous avons posé les fondations l'année dernière. Cette année, nous devons donner la priorité à l'amélioration des services rendus aux demandeurs d'emploi, notamment sur la formation, et aux entreprises. Nous sommes l'un des seuls services publics de l'emploi entièrement gratuits pour elles en Europe.

Quel est l'enjeu pour vous ? Collecter le maximum d'offres d'emploi ?

Pas seulement, je veux qu'on passe d'une culture administrative d'enregistrement des offres à une culture où on apporte un vrai service de recrutement aux entreprises comme au Québec. Outre le 39.95, numéro de téléphone unique pour déposer des offres, nous devons développer nos partenariats avec les entreprises qui embauchent. Et il faut que Pôle emploi devienne une force d'appui-conseil en RH pour le recrutement auprès des PME.

La gestion de la masse des chômeurs va-t-elle en laisser le temps aux agents en 2010 ?

Lors de mes nombreux déplacements, j'ai pu constater que les agents ne veulent pas perdre cet aspect de leur travail. Au fur et à mesure que l'horizon va s'éclaircir, ce sera décisif d'aller saisir et accompagner les recrutements. Pour cela, nous devons aussi mobiliser les outils statistiques dont Pôle emploi dispose pour détecter les besoins d'embauche sur les territoires. Les régions comme Poitou-Charentes qui se sont appuyées sur ces enquêtes ont vu leur taux de satisfaction des offres presque doubler.

Ses services étant gratuits, Pôle emploi ne va-t-il pas concurrencer les agences d'intérim ou les experts-comptables ?

Pôle emploi est un service public, il doit trouver un équilibre entre satisfaire les employeurs et aider les gens éloignés de l'emploi, contrairement à eux.

La question des chômeurs en fin de droits sera à l'ordre du jour du sommet social de lundi. Que pensez-vous des pistes d'aide renforcée au reclassement et d'assouplissement de l'ASS avancées par les partenaires sociaux ?

Notre priorité, c'est d'abord d'aider les gens à retrouver un emploi. Nous devons donc mobiliser les outils qui le favorisent.

Où en est-on sur l'emploi des seniors ?

En 2009, pour la première fois, le taux d'emploi des seniors a augmenté d'un point. Nous avons refusé d'utiliser la vieille ficelle du traitement statistique du chômage même si, pour un secrétaire d'Etat à l'Emploi, c'est la solution de facilité. Là aussi, nous avons impulsé une vraie révolution culturelle et je ne peux que remercier les entreprises car elles ont joué le jeu. Le résultat quantitatif n'est pas négligeable : 80 branches couvrant près de 8 millions de salariés ont négocié : 66 d'entre elles couvrant 6,8 millions de salariés disposent déjà d'un accord validé.

L'Apec ne prévoit pas d'amélioration du marché de l'emploi des cadres cette année. Cela vous inquiète-t-il ?

Je reste confiant. Les entreprises sont encore sous le choc, cela pèse inévitablement sur leur vision à douze mois de leurs recrutements, mais, si la situation s'améliore, elles vont changer d'optique. Je pense d'ailleurs que le redémarrage des embauches devrait se faire d'abord par les cadres.